



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE VERSAILLES

Versailles, le 5 mars 2026

PARQUET GÉNÉRAL

Le procureur général

à

Monsieur RAVAT Régis

2811 chemin de Saint Paul, Parc Louis Riel

30129 MANDUEL

OBJET :

Contestation par Mr RAVAT Régis pour l'Association Francophonie Avenir
d'une contestation de classement sans suite

Faits : Publicité mensongère, information du consommateur.

Procédure n° 25260000010

RÉFÉRENCE:

N/Réf. : Pôle action publique – B9 2026/00324

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre recours en date du 2 mars 2026, contre la décision de classement sans suite de Monsieur le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Nanterre dans la procédure citée en objet. Vous serez informé de ma décision à l'issue de l'instruction de votre recours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P/le procureur général

COUR D'APPEL DE VERSAILLES

Parquet Général

Pôle action publique

5 rue Carnot – RP 113

78011 VERSAILLES CEDEX

Téléphone : 01 39 49 67.89